

Arrêter une mesure éducative en milieu ouvert ?

Par **Scorpio**, le **06/06/2023** à **16:10**

Mon fils est scolarisé depuis 2 mois en Belgique et doit se présenter devant le juge le 27/juin pour clôturer son AEMO. Puis je me présenter à l'audience sans lui car il ne sera en vacances que le 8 juillet ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/06/2023** à **08:10**

Bonjour

Je pense que vu l'importance de la convocation, votre fils peut se permettre de manquer l'école. Surtout que fin juin-début juillet, l'école ressemble plus à une garderie, si l'enseignant a terminé son programme.

Il faudra simplement prévenir l'établissement de l'absence de votre fils.